

EXTRAIT DES REGISTRES DES DELIBERATIONS DU BUREAU DE LA METROPOLE AIX-MARSEILLE-PROVENCE

Séance du 28 mars 2019

Madame Martine VASSAL, Présidente de la Métropole Aix-Marseille-Provence, a ouvert la séance à laquelle ont été présents 31 membres.

Etaient présents Mesdames et Messieurs :

Béatrice ALIPHAT - Martial ALVAREZ - Christophe AMALRIC - Sylvia BARTHELEMY - François BERNARDINI - Roland BLUM - Patrick BORÉ - Gérard BRAMOULLÉ - Christian BURLE - Martine CESARI - Gaby CHARROUX - Frédéric COLLART - Georges CRISTIANI - Arlette FRUCTUS - Daniel GAGNON - Alexandre GALLESE - Danièle GARCIA - Gérard GAZAY - Roland GIBERTI - Nicolas ISNARD - Maryse JOISSAINS MASINI - Didier KHELFA - Eric LE DISSÈS - Richard MALLIÉ - Xavier MERY - Jean MONTAGNAC - Pascal MONTECOT - Roland MOUREN - Georges ROSSO - Michel ROUX - Martine VASSAL.

Etaient absents et représentés Mesdames et Messieurs :

Danielle MILON représentée par Danièle GARCIA.

Etaient absents et excusés Mesdames et Messieurs :

Henri PONS.

Madame la Présidente a proposé au Bureau de la Métropole d'accepter les conclusions exposées ci-après et de les convertir en délibération.

ENV 009-5657/19/BM

■ Demande de subvention d'investissement pour la réalisation d'opération d'Améliorations des Forêts Communales sur les communes du Territoire du pays d'Aubagne et de l'Etoile

MET 19/10111/BM

Madame la Présidente de la Métropole Aix-Marseille-Provence sur proposition du Commissaire Rapporteur soumet au Bureau de la Métropole le rapport suivant :

La Métropole Aix-Marseille Provence est engagée dans de nombreuses réalisations au sein de ses territoires. Certains de ses investissements qui traduisent les politiques publiques métropolitaines peuvent faire l'objet d'un cofinancement de la part de partenaires institutionnels, consulaires, financiers, ou privés. Il importe en conséquence de solliciter, dans le cadre des dispositifs établis de subventionnement, leur participation.

Dans le cadre de sa politique de gestion globale de ses espaces naturels, le Territoire du Pays d'Aubagne et de l'Etoile de la Métropole Aix-Marseille-Provence souhaite conduire des actions de protection et de valorisation sur les forêts communales de son territoire relevant du régime forestier.

Les communes concernées sont les suivantes :

- Aubagne, Auriol, Belcodène, La Bouilladisse, Cadolive, Cuges-Les-Pins, La Destrousse, La Penne sur Huveaune, Peypin, Roquevaire, et Saint-Savournin.

Le coût prévisionnel de cette opération est estimé à 70 200 euros HT, soit 84 240 euros TTC pour l'année 2019.

Signé le 28 Mars 2019
Reçu au Contrôle de légalité le 10 avril 2019

La présente délibération vise à approuver la demande de subvention auprès de tout organisme susceptible d'apporter sa contribution financière à cette opération, et en particulier le Département des Bouches-du-Rhône.

Le Plan de financement prévisionnel de cette opération est le suivant :

ORGANISMES SOLLICITES	TAUX SOLLICITES	MONTANTS SOLLICITES
Département des Bouches-du-Rhône	60 %	42 120 euros
Métropole Aix-Marseille-Provence – Territoire du Pays d'Aubagne et de l'Etoile	40 %	28 080 euros
Coût total de l'opération HT	100 %	70 200 euros
Coût total de l'opération TTC		84 240 euros

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer au Bureau de la Métropole de prendre la délibération ci-après :

Le Bureau de la Métropole Aix-Marseille-Provence,

Vu

- Le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- La loi n° 2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles ;
- La loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République ;
- La délibération n°FAG 035-2693/17/CM du Conseil de la Métropole du 17 octobre 2017 approuvant l'ouverture et l'affectation de l'autorisation de programme 23 « Agriculture et Forêt » ;
- La délibération n°FAG 152-4969/18/CM du Conseil de la Métropole du 13 décembre 2018 portant délégation de compétences du Conseil de la Métropole au Bureau de la Métropole Aix-Marseille-Provence ;
- La lettre de saisine de la Présidente de la Métropole ;
- L'avis du Conseil de Territoire du Pays d'Aubagne et de l'Etoile du 25 mars 2018.

Ouï le rapport ci-dessus,

Entendues les conclusions du Commissaire Rapporteur,

Considérant

- Qu'il convient de procéder à la réalisation de l'opération suivante : « Améliorations des Forêts Communales (AFC) sur les communes du Territoire du Pays d'Aubagne et de l'Etoile » ;
- Que dans ce cadre, il convient de solliciter une subvention auprès de tout organisme susceptible d'apporter sa contribution financière à cette opération, et en particulier le Département des Bouches-du-Rhône.

Signé le 28 Mars 2019
Reçu au Contrôle de légalité le 10 avril 2019

Délibère

Article 1 :

Madame la Présidente de la Métropole Aix-Marseille-Provence ou son représentant, est autorisé à solliciter des aides financières auprès du Département des Bouches-du-Rhône, ainsi qu'auprès de tout organisme susceptible d'apporter sa contribution, et à signer tout document y afférent, pour la réalisation de cette opération.

Article 2 :

Les recettes correspondantes, qui viendront participer au financement de l'opération n° 2017404500, seront inscrites au Budget principal 2019 et suivants de la Métropole Aix-Marseille-Provence, section d'investissement - Nature 131 – Fonction 76.

Cette proposition mise aux voix est adoptée.

Certifié Conforme,
La Conseillère Déléguée
Viticulture, Forêts et Paysages
Parcs et Espaces naturels

Danièle GARCIA